



VILLE DE CRUSEILLES

(HAUTE-SAVOIE)

ARR-VOIRIE-TEMP 2025-47

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- **VU** le Code de la Voirie Routière,
- **VU** le Code de la Route,
- **VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- **CONSIDERANT** la demande de la commune de CRUSEILLES,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de sécuriser les usagers pour la soirée de la fête nationale en barrant une partie de la Route des Dronières RD 15,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La route des Dronières sera fermée à la circulation sur le tronçon entre la route du Lac et le giratoire de la route de Menthonnex (RD27) / route de Vovray (RD15), le dimanche 13 juillet 2025 de 18h00 au lundi 14 juillet 2025 à 5 h 00.

Une déviation sera mise en place au niveau du giratoire par la route de Menthonnex, route de Vovray, route du Parc à Daims, route des Gargues, puis route du Lac et inversement.

ARTICLE 2 :

Le stationnement aux abords du tennis (voir plan) sera entièrement réservé à la manifestation et aux stands des associations.

Les usagers devront se stationner sur le parking du pumptrack et du centre nautique Bernard Pellarin - route du Lac.

ARTICLE 3 :

La signalisation de fermeture sera mise en place en amont par les services techniques de la commune et installée par les bénévoles chargés de l'organisation, ils devront veiller au maintien du dispositif pendant la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 :

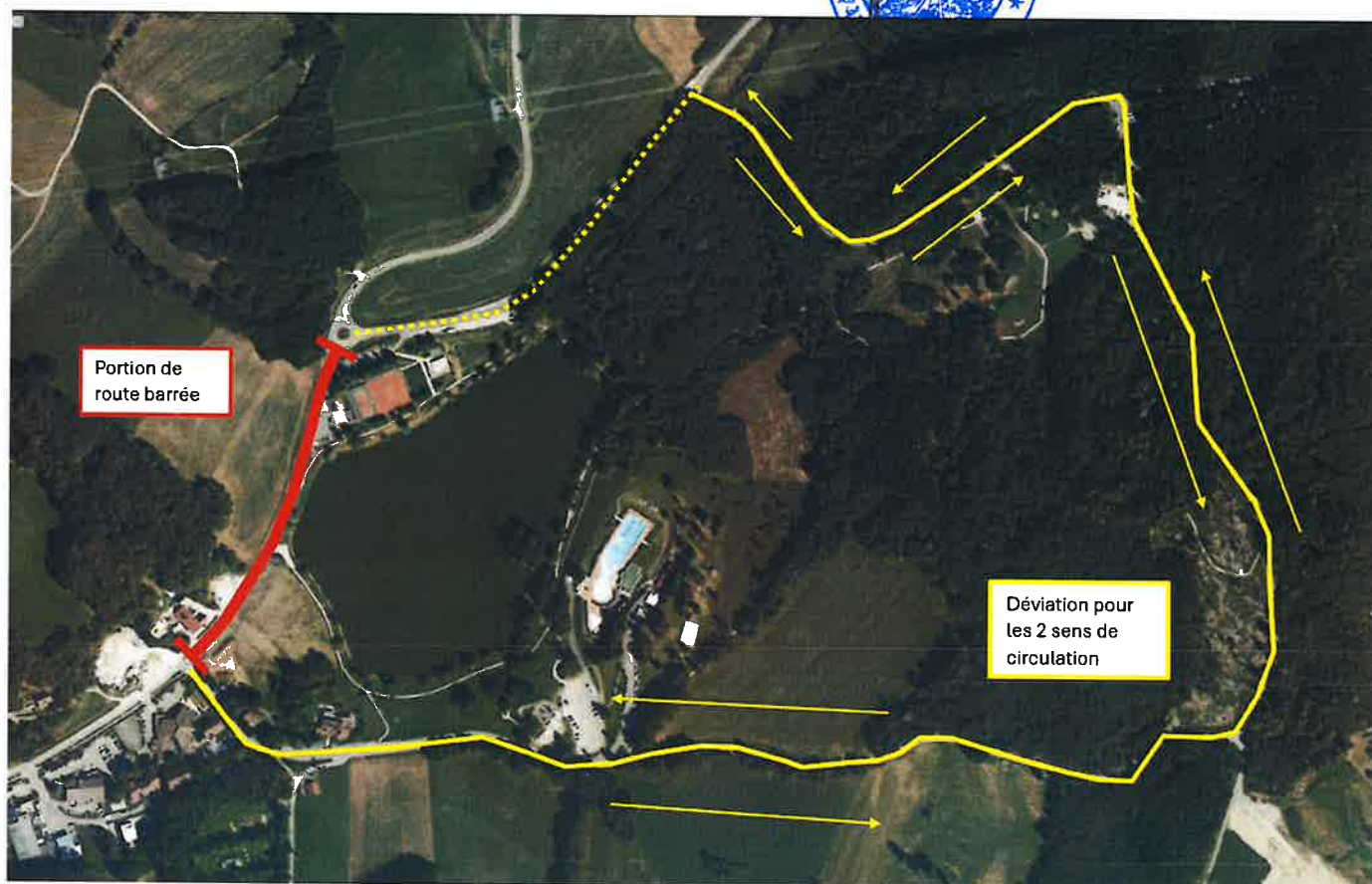
Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Les services du Conseil Départemental
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à CRUSEILLES, le 24 avril 2025

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le

25 AVR. 2025